



Groupe de Travail sur la Coopération Territoriale Européenne
Sous la Présidence de la Région Campania

Barcelone, 25 janvier 2008

**Projet de déclaration de stratégie pour l'approbation des Régions de la
Commission Interméditerranéenne**

Suite à la validation du programme de travail sur la Coopération Territoriale Européenne 2007-2013 par le Bureau Politique de Corfou le 13 février 2007 et aux diverses réunions ayant eu lieu au cours de l'année précédente, la Région Campania - coordinatrice du PT - en accord avec le Secrétariat Intermed, propose un « plan d'action » actualisé à l'attention des Régions, axé sur la mise en œuvre des idées du projet devant être présentées à l'occasion du premier appel à propositions du Programme Opérationnel Transnational MED.

La coopération entre les Régions et le Secrétariat se limitera à un maximum de 2 thèmes pour chaque appel à projets lancé par le TN-MED, sélectionnés pour leur pertinence par rapport aux priorités du Programme OP TN-MED, l'une d'entre-elles devant être réalisée comme projet structurant.

Le Secrétariat apportera son soutien par le biais de l'usage de son site Internet et des moyens logistiques mis à disposition pour l'échange d'information et la création de partenariats parmi les Régions Membres.

Conformément au Programme de Travail validé par le Bureau Politique de Corfou, la Commission Interméditerranéenne - représentée par son Président - encouragera l'implication politique des Régions par la participation au Programme de coopération transnational MED de l'UE.

La Commission Interméditerranéenne participera en tant que partenaire uniquement aux propositions de projets stratégiques, étant donné la nature de la CRPM et sa valeur ajoutée en qualité de forum politique des Régions Méditerranéennes, en particulier sur les sujets suivants :

- Compétitivité et innovation,
- Environnement et/ou prévention des risques,
- Politiques maritimes

Le Secrétariat de la Commission Interméditerranéenne fournira la procédure, à la fois pour la préparation et la mise en œuvre des projets, précisant une organisation pratique et des procédures spécifiques.